

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de son effectif et de ses besoins pour le recrutement. Cette récapitulation ne serait qu'un *bulletin*, extrait au crayon de la dernière page du contrôle, rétabli par la présente avant-revue. Le commandant d'arrondissement jugerait, par ce bulletin, que chaque compagnie doit faire *tant* de recrues, si possible.

Le dépôt passerait au bureau par contingent, comme de coutume, et tout ce qui est recruté serait aligné quelque part. On en ferait un rang de taille, puis le commandant diviserait cette troupe en six pelotons, selon les besoins de chaque compagnie et chaque capitaine prendrait l'état nominatif des hommes qui lui sont échus en partage. Il serait admis que des échanges puissent être faits pendant la confection de ces états nominatifs, puis les six détachements séparés et constitués repasseraient au bureau pour contrôler les incorporations.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La commission militaire fédérale pour l'habillement et l'équipement a décidé un modèle qui sera expérimenté pratiquement dans diverses écoles de recrues et cours de répétition. On confectionne, à cet effet, 60 échantillons à peu près uniformes dudit modèle sur les bases suivantes, dit-on :

Un *képi* léger et bas, de fort drap noir, avec visière de cuir, coiffe en toile cirée et jugulaires : au bord supérieur une bordure rouge pour les fusiliers, verte pour les chasseurs et les carabiniers.

Une *cravate* bleue de laine molle et assez longue pour pouvoir faire au besoin deux fois le tour du cou.

Une *tunique* courte, dessinant la forme du corps par devant, mais plus large dans la partie de derrière et se serrant avec deux martingales de drap avec boutons, pour s'ajuster à la taille du soldat : deux rangs de boutons en ligne droite ; col rabattu.

Le *pantalon* gris-bleu à passepoil rouge pour les fusiliers, vert pour les chasseurs ; avec large bande au lieu de passepoil pour les officiers.

Comme *signes distinctifs*, des *croix* ou des *étoiles* au collet ; en outre, les officiers auraient des galons d'or ou d'argent à la coiffure.

Le *sabre* serait porté en ceinturon par toutes les troupes ; le ceinturon serait rouge pour le centre et vert pour les chasseurs. Les officiers supérieurs l'auraient en or.

La question de la transformation de nos pièces d'artillerie en canons rayés, qui est étudiée depuis plusieurs mois avec une grande attention par une commission spéciale, vient de faire un premier pas vers une réalisation pratique. Le 4 et le 11 février ont eu lieu à Aarau les premiers essais avec un canon rayé par les soins de M. le colonel d'artillerie Müller, et avec les projectiles coniques de son invention. D'après une communication d'un officier supérieur de l'état-major d'artillerie, ces essais ont été très satisfaisants pour une première épreuve dans une entreprise aussi difficile, quoique les résultats ne puissent dès à présent être qualifiés comme un succès complet.

Une correspondance de Berne adressée à l'*Indépendance belge* annonce qu'il paraît certain que la Confédération attachera un représentant militaire spécial à la Légation suisse à Paris. Il paraît également à peu près certain que le choix du Conseil fédéral pour cette importante mission tombera sur M. le colonel fédéral Huber-Saladin, qui réside déjà depuis plusieurs années à Paris, et qui a eu l'honneur d'assister au dernier camp de Châlons comme officier étranger, avec l'assentiment de l'autorité fédérale exécutive. M. le colonel Huber-Saladin serait, à tous égards, qualifié pour une telle charge.

Ensuite des propositions de son département militaire, le Conseil fédéral a décidé, le 2 mars, de publier une mise au concours pour la fourniture de modèles de nouveaux fusils d'infanterie, tout comme aussi de parties distinctes de ces fusils. Celui qui livrera le fusil modèle reconnu le meilleur dans son ensemble recevra une prime de 3000 fr., et pour le modèle reconnu le meilleur après celui-là également une prime de 2000 fr. D'un autre côté, un crédit de 1000 fr. sera réparti et appliqué en primes pour les meilleurs modèles de parties de fusil (baïonnette, canon, mire, etc). Une commission d'experts sera nommée pour examiner les différents modèles et décerner les prix. Les modèles devront être remis ou présentés à cette commission pour le 15 mai prochain. Les étrangers à la Suisse pourront également prendre part à ce concours.

M. le colonel de Salis a été nommé de nouveau commandant de l'école centrale pour cette année à Thoune.

Parmi les officiers qui iront cette année à l'étranger, chargés de diverses missions, on cite M. Wurstemberger, colonel; Schwarz, colonel; Le Royer, major; Grand, capitaine; Cérésolle, lieutenant. — M. le colonel Schwarz est chargé de visiter le camp de Châlons.

Une résolution a été prise par le Conseil fédéral concernant les commandants, majors et aide-majors de bataillons désignés pour prendre part au grand rassemblement de troupes qui aura lieu en automne aux environs de Brugg. Il a été décidé que ces officiers devaient assister préalablement à l'école centrale de Thoune, à titre d'école préparatoire.

Fribourg. — Les officiers de la ville de Fribourg ont formé tout récemment un casino, soit cercle militaire, dans le but de travailler essentiellement à leur instruction et à leur développement. Il y a séance chaque samedi soir.

Vaud. — La commission législative militaire a tenu ses trois premières séances les 20, 21, 22 février. Après un examen attentif des nombreuses pièces du dossier, elle a abordé la discussion de la loi militaire vaudoise. Des vues diverses ont été émises et débattues, et la commission a, en fin de compte, posé comme première base de ses travaux le maintien sur le pied actuel de nos bataillons d'infanterie. Il s'agit maintenant de voir s'il y a lieu à les répartir dans 6, dans 9 ou

dans les 8 arrondissements actuels, de savoir comment on répartira, également dans ces diverses hypothèses, les armes spéciales, et aussi quelles mesures peuvent être décidées pour parer aux diverses plaintes faites contre notre organisation.

Pour l'étude spéciale des détails, la commission a nommé une sous-commission composée de MM. Veillon, colonel; Ruffy, major; Lecomte, capitaine, et lui a donné les indications générales et éventuelles suivantes : Mettre l'artillerie et le génie aux prescriptions fédérales; la cavalerie serait toute d'élite et n'aurait que huit ans de service si l'on peut arranger cela avec la loi fédérale. Des carabiniers on supprimerait deux compagnies d'élite, qui sont en plus de notre élite et de notre réserve fédérales; en revanche, on créerait deux compagnies de réserve cantonale de plus. La commission paraît en outre unanime pour réduire le nombre des musiques à quatre, et celui des courriers à pied au strict nécessaire; pour faire rentrer dans le service actif de l'élite les commis et sous-commis qui n'ont pas l'âge voulu pour passer à la réserve.

En somme, trois manières de voir paraissent jusqu'ici partager la commission; une minorité de cinq membres (MM. Bontems, colonel; Wenger, colonel; Quinlet, lieutenant-colonel; Fonjallaz, commandant d'arrondissement; et Burnand, commandant de bataillon) aurait réduit à six bataillons nos neuf bataillons d'élite, pour mettre toute notre élite sur le pied strict de la loi fédérale. Une majorité de six membres (M. Veillon Charles, colonel; Jaquiéry, lieutenant-colonel; Fornallaz, commandant d'arrondissement; Ruffy, major; Lecomte, capitaine) ne voit pas la nécessité de diminuer notre effectif d'élite, et la même majorité se prononcera sans doute pour le maintien des huit arrondissements actuels. Enfin un membre (capitaine Lecomte) a exprimé l'opinion qu'une révision, même partielle, de la loi n'était pas opportune, vu les changements que la réorganisation de la cavalerie et celle de l'artillerie par l'introduction des canons rayés vont amener prochainement à la loi fédérale; il pense que les meilleures mesures à prendre pour améliorer notre état militaire sont indépendantes de la loi; par exemple, mieux surveiller les recrutements et construire des casernes assez spacieuses pour que toutes les recrues puissent passer à l'école dans l'année. Sans cela les améliorations de la loi ne serviront à rien.

Vaud. — Dans sa séance du 17 février 1860, le Conseil d'Etat a nommé M. *Perrier*, Fs., à Ollon, lieutenant de carabiniers d'élite dans le 3^e arrondissement. — Le 21, MM. *Cherix*, Abr.-François-Gabriel, à Bex, second sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 2^e arrond.; *Gex*, Henri, à Aigle, second sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve dans le 2^e arrond.; *Vallotton*, Alfred, à Vallorbes, premier sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve dans le 5^e arrond.; — *Fornallaz*, Charles-Louis-Auguste, à Avenches, premier sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 d'élite dans le 8^e arrond.; — *Meigniez*, Charles, à Yverdon, second sous-lieutenant de carabiniers d'élite dans le 8^e arrond. — Le 22, M. *Constançon*, Charles, à Yverdon, lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite dans le 6^e arrond. — Le 25, M. *Duc*, Pierre-François, à Villars-Bramard, major du bataillon de réserve du 8^e arrond. — Le 28, M. *Chausson*, Benjamin, à Villeneuve, médecin-adjoint avec rang de premier sous-lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, Lausanne.